

Journée droit du travail: les rapports de travail en général et dans un monde (inter)connecté – surveillance des employés, télétravail, enquêtes internes et protection des données

23 novembre 2021 (Lausanne, journée entière)

Public visé

- Responsables RH
- Fiduciaires
- Employeurs
- Gérants de sociétés

Contenu

- Droit du travail en général et aspects numériques y étant liés
- Protection des données suisse et européen, y compris nouvelle Loi sur la protection des données (nLPD)
- Introduction dans les changements liés à la nLPD et leurs impacts sur l'employeur
- Télétravail et home office, en temps normal et en temps de coronavirus
- Surveillance des employés et vidéo-surveillance
- Enquêtes internes
- Coronavirus et droit du travail

Conditions-cadres

Acquérir des compétences solides en droit du travail sous l'angle de la numérisation et du télétravail, et savoir comment les appliquer en pratique

Vos avantages

Vous connaîtrez

- La situation juridique applicable aux rapports de travail sous l'angle de la numérisation et du télétravail
- Les dernières jurisprudences et règles pratiques applicables
- Les conséquences liées à l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle LPD (nLPD) et comment s'y préparer
- La façon de gérer les situations exceptionnelles, dont le coronavirus

Vous saurez

- Appliquer en pratique les règles théoriques et limites légales
- Identifier les risques et éviter les problèmes liés à la numérisation dans les rapports de travail
- Mettre en place un cadre numérisé pour les rapports de travail

Date

23.11.2021 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Responsable du séminaire

David Raedler, docteur en droit, avocat, député au Grand conseil, ancien vice-président du Tribunal de prud'hommes de la Broye et du Nord vaudois, chargé de cours auprès de différentes institutions, Lausanne



David Raedler

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.15	Introduction	David Raedler
09.15–10.00	La protection des données appliquée aux relations de travail I: le cadre-juridique suisse et européen (RGPD) en général; changements essentiels dès 2023 en lien avec la nouvelle Loi sur la protection des données (LPD)	David Raedler
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–12.00	La protection des données appliquée aux relations de travail II: droits et obligations de l'employeur et de l'employé, importance des «données sensibles» en RH, règles sur les durées de conservation, information, accès au dossier personnel, contrôles informatiques et sanctions; impacts dans un temps de pandémie	David Raedler
12.00–13.30	Repas de midi	
13.30–14.15	La surveillance des employés sur leur lieu de travail: vidéosurveillance, contrôles Internet, cybersécurité et back-ups des courriels.	David Raedler
14.15–15.00	Aperçu des enquêtes internes sur le lieu du travail: mesures d'enquêtes, limites et utilisation des résultats	David Raedler
15.00–15.30	Pause-café	
15.30–17.00	Le travail dématérialisé: télétravail, home office, travail en route et BYOD.	David Raedler
17.00–17.15	Conclusion	David Raedler

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.